

Note
de synthèse :
**Le monde
du travail
et la COVID-19**

JUIN 2020

La présente note de synthèse
a été réalisée avec le soutien d'un certain
nombre d'entités des Nations Unies,
sous la direction de l'Organisation
internationale du Travail.

Table des matières

RÉSUMÉ	4
1. CONTEXTE MONDIAL : LE MONDE DU TRAVAIL AVANT LA COVID-19	8
2. L'IMPACT DE LA COVID-19 SUR LE MONDE DU TRAVAIL	11
3. RECOMMANDATIONS POLITIQUES.....	26
CONCLUSION	40

Résumé

La pandémie de COVID-19 a bouleversé le monde du travail. Elle a des effets spectaculaires sur l'emploi, les moyens de subsistance et le bien-être des travailleurs et de leurs familles, ainsi que sur les entreprises du monde entier, en particulier les petites et moyennes entreprises. Tandis que dans certains secteurs, des entreprises ont réussi à tirer parti d'Internet pour maintenir leurs activités, ouvrant la voie à des innovations passionnantes dans le monde du travail, des millions de travailleurs ont perdu leurs moyens de subsistance et beaucoup d'autres restent menacés à cet égard, en particulier les femmes, qui sont surreprésentées dans les secteurs les plus exposés à la crise. Comme par bien d'autres aspects s'agissant de cette pandémie, ces problèmes touchent de manière disproportionnée les personnes qui se trouvaient déjà dans une situation précaire et qui sont le moins en mesure de supporter ce nouveau choc.

Les mesures nécessaires pour atténuer les effets de la pandémie ont eu des répercussions importantes sur les sociétés et les économies. À la mi-mai, 94 % des travailleurs du monde entier vivaient dans des pays où des mesures de fermeture des lieux de travail étaient appliquées¹. Des pertes massives d'heures de travail, équivalant à

305 millions d'emplois à temps plein, sont prévues pour le deuxième trimestre de 2020, tandis que 38 % de la main-d'œuvre – soit quelque 1,25 milliard de travailleurs – est employée dans des secteurs très exposés².

Les conséquences de cette situation varient considérablement d'un groupe à l'autre et d'un pays à l'autre, principalement en fonction des inégalités et des politiques publiques d'aide préexistantes. Les personnes qui abattent un dur labeur dans l'économie informelle, souvent sans jouir d'aucun droit au travail ni bénéficier de protection sociale, ont subi une baisse de revenus de 60 % rien qu'au cours du premier mois de la crise. Sur 10 personnes employées dans les secteurs qui ont subi la crise de plein fouet à l'échelle mondiale, 4 sont des jeunes. Si l'on ajoute à cela les perturbations qui ont touché l'éducation et la formation en raison du confinement, les jeunes risquent de devenir une génération sacrifiée, qui portera les séquelles de cette crise pendant longtemps. Les femmes sont employées de manière disproportionnée dans des secteurs gravement touchés, tels que les services, l'hôtellerie et le tourisme, et sont également concernées par le déplacement de l'activité économique vers la sphère domestique, où elles assument la majorité de tâches non rémunérées toujours plus nombreuses³. Les petites et moyennes entreprises, qui sont le

moteur de l'économie mondiale, souffrent durement de la crise et beaucoup risquent de ne pas s'en relever. Comme pour tous les autres aspects de la crise, les personnes vivant dans des pays en développement et dans des contextes fragiles sont les plus exposées aux conséquences de la crise et les moins résilientes face à celle-ci.

Le pronostic à court terme est inquiétant. Nombre de celles et de ceux qui ont perdu leur emploi et leurs moyens de subsistance au cours des derniers mois ne pourront pas réintégrer le marché du travail de sitôt. C'est particulièrement le cas des femmes, qui sont souvent les premières à quitter l'entreprise et les dernières à la réintégrer, en raison de la discrimination fondée sur le genre et de conditions de travail précaires, notamment des bas salaires et une augmentation de la charge liée aux travaux domestiques et des coûts d'opportunité du travail, en particulier compte tenu de l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, ainsi que des obstacles qui limitent leur accès à l'économie formelle. Les personnes handicapées, déjà exclues du marché de l'emploi, sont également plus susceptibles de se heurter à des obstacles pour retourner au travail lorsque l'activité reprend.

Les conséquences à long terme sont également préoccupantes. Ces problèmes auront de graves répercussions sur les efforts déployés pour réduire la pauvreté et les inégalités, ce qui mettra encore plus en péril la réalisation des objectifs de développement durable. Ils risquent également **d'attiser le mécontentement et l'anxiété dans le monde du travail, alors que ces sentiments y sont déjà très vifs.**

Malgré ses promesses, la mondialisation, qui est peut-être la caractéristique la plus marquante de ces dernières décennies en ce qui concerne l'économie mondiale, n'a pas toujours profité à toutes les populations ni à toutes les économies. Dans de nombreux pays, l'inégalité des revenus a fortement augmenté depuis les années 1980. La part du revenu mondial liée au travail était de 51,4 % en 2017, contre 53,7 % en 2014, tandis que la part liée au capital a augmenté⁴. Avant que la crise ne frappe, 7,1 % des travailleurs du monde entier vivaient dans l'extrême pauvreté⁵. Les femmes étaient presque deux fois moins susceptibles que les hommes d'être employées et étaient surreprésentées dans les emplois mal payés et non protégés. Deux cent soixante-sept millions de jeunes étaient déscolarisés, sans emploi et sans formation⁶. Dans 107 pays, les travailleurs n'avaient pas le droit de se syndiquer⁷.

Dans le même temps, la crise actuelle montre à quel point les économies et les marchés du travail dépendent les uns des autres. Cette interdépendance devrait être redéfinie à l'avenir de manière à rendre le monde plus inclusif et plus durable pour tous.

La crise de la COVID-19 a également accéléré certaines tendances, en particulier la numérisation et le passage au travail à distance, laissant parfois présager un avenir prometteur de plus grande flexibilité et de durabilité. Mais **les craintes se sont également accrues concernant les inconvénients des effets à court terme des nouvelles technologies sur l'avenir du travail**, car les innovations technologiques qui sous-tendent la quatrième révolution industrielle, telles que la technologie des réseaux, les mégadonnées, l'impression en 3D,

l'intelligence artificielle et la robotique, transforment la nature même du travail et risquent de creuser les écarts et les inégalités.

Du fait de toutes ces évolutions, il existe un risque que le chômage massif et les pertes de revenus liées à la COVID-19 sapent la cohésion sociale et déstabilisent les pays du Nord comme ceux du Sud, tant sur le plan social et politique qu'économique.

Réponses politiques

On trouvera dans la présente note une synthèse des conséquences dramatiques de la COVID-19 sur un monde du travail déjà marqué par la précarité ainsi que des recommandations pratiques pour aider les pays à mieux se relever. La pandémie provoque une douleur, une souffrance et une anxiété immenses parmi les populations du monde entier. L'avenir de nombreux travailleurs et chefs d'entreprise est particulièrement incertain.

Néanmoins, en agissant vite et intelligemment à tous les niveaux, en mettant l'accent sur l'emploi décent et productif, et en suivant les orientations du Programme de développement durable à l'horizon 2030, nous pouvons sortir de cette crise plus forts, tous ensemble, avec de meilleurs emplois et des perspectives plus égalitaires et plus vertes. Pour minimiser l'impact de cette crise sur les travailleurs et les entreprises, les gouvernements, les partenaires et les organisations internationales ont pris une série de mesures audacieuses. Plus de 170 pays, par exemple, ont alloué un total de 9 000 milliards de dollars à des plans de relance

budgétaire. **Sur la base de ces mesures, et afin d'accélérer la transition vers un monde plus inclusif, plus durable et plus résilient, des politiques publiques à grande échelle devraient être mises en place sans attendre dans les trois domaines suivants.**

1. FOURNIR UNE AIDE IMMÉDIATE AUX TRAVAILLEURS, AUX ENTREPRISES, AUX EMPLOIS ET AUX REVENUS MENACÉS PAR LA CRISE

Des mesures urgentes sont nécessaires à court terme pour éviter les fermetures d'entreprises, les pertes d'emplois et la baisse des revenus, et pour atténuer le déplacement du travail et de la main-d'œuvre vers la sphère domestique. Ces interventions doivent s'appuyer sur les institutions existantes, tout en orientant les travailleurs et les entreprises vers le développement durable pour permettre une reprise meilleure et plus forte.

2. DÉFINIR UNE STRATÉGIE GLOBALE POUR LE RETOUR AU TRAVAIL

La lutte contre la pandémie et la reprise des activités économiques ne sont pas des priorités opposées. Au contraire, elles doivent aller dans le même sens. Le retour au travail n'implique pas de renoncer à protéger la santé des travailleurs ni de renoncer à des revenus durement acquis pour empêcher la propagation du virus. Protéger la santé de chacun n'implique pas d'interdire l'activité des entreprises et l'activité économique. Les politiques doivent faire en sorte de protéger la santé et de permettre la reprise. Il

conviendra de tenir compte de ces deux aspects pour prendre des décisions dans ce domaine. Par exemple, les décisions relatives à la réouverture des écoles devraient prendre en considération la question plus large des travaux domestiques, qui risquent d'entraver le retour des femmes au travail.

3. CRÉER DES EMPLOIS DÉCENTS ET PRODUCTIFS POUR UNE REPRISE VERTE ET INCLUSIVE QUI FAVORISE LA RÉSILIENCE

Le monde du travail ne peut pas, et ne doit pas, rester le même après cette crise. Il faut s'attaquer aux faiblesses et aux lacunes qui sont mises en lumière

par la crise. Il faut coordonner l'action mondiale, régionale et nationale pour créer des conditions de travail décentes pour tout le monde, point de départ d'une reprise verte, inclusive et résiliente. À ces fins, il faudra tenir compte des changements démographiques en cours dans les sociétés vieillissantes ainsi que de la transition vers des économies neutres pour le climat, qui bénéficiait d'un soutien accru de larges pans de la société avant le début de la crise. Les décisions prises aujourd'hui seront lourdes de conséquences pour les générations actuelles et futures.

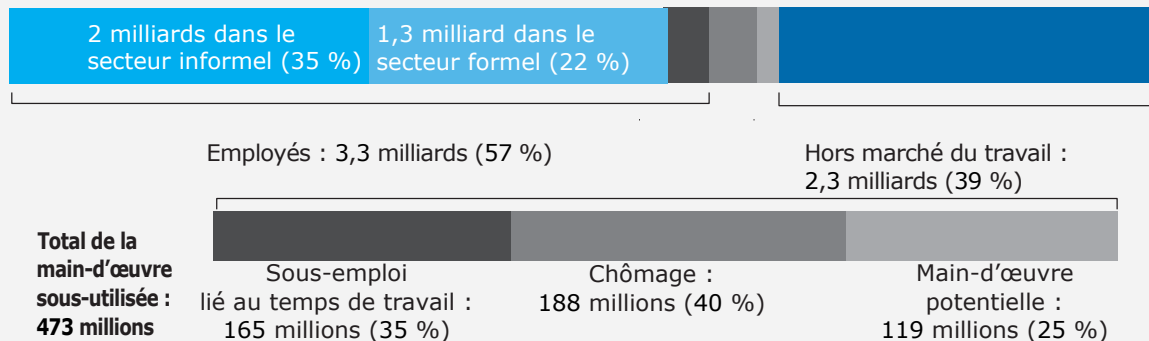
1. Contexte mondial : Le monde du travail avant la COVID-19⁸

Avant la COVID-19, le monde du travail était truffé d'inégalités et de problèmes⁹. Seuls 57 % des personnes en âge de travailler (3,3 milliards de personnes, 1,3 milliard de femmes et 2,0 milliards d'hommes) avaient un emploi. Quelque 188 millions de personnes étaient au chômage¹⁰. La majorité des personnes qui avaient un emploi travaillaient dans l'économie informelle, pour la plupart sans jouir d'aucun droit au travail, sans

protection sociale et sans revenus, et touchant des bas salaires qui les condamnaient à la pauvreté. Par exemple, plus de 85 % des travailleurs africains avaient un emploi informel, comme la majorité des travailleurs en Asie, en Amérique latine et au Moyen-Orient. L'emploi informel était particulièrement élevé chez les femmes (62 %), et prédominait dans l'agriculture et les services.

FIGURE 1 : INDICATEURS MONDIAUX DU MARCHÉ DU TRAVAIL AVANT LA COVID-19

Population en âge de travailler : 5,7 milliards



Jeunes en âge de travailler (15-24 ans) : 1,2 milliard

Jeunes actifs :	Étudiants ou en formation (sans emploi) :	Ni étudiant, ni employé, ni stagiaire :
429 millions (36 %)	509 millions (42 %)	267 millions (22 %)

Note : Le sous-emploi lié au temps de travail désigne les employé(e)s dont le temps de travail est inférieur au temps que ceux-ci (celles-ci) souhaitent et peuvent passer à travailler. La main-d'œuvre potentielle désigne les personnes qui recherchaient activement un emploi mais n'étaient pas disponibles pour commencer à travailler pendant la semaine de référence, mais qui le deviendraient dans un bref délai (demandeurs d'emploi non disponibles), et celles qui ne recherchaient pas activement un emploi mais qui voulaient travailler et étaient disponibles pendant la semaine de référence (demandeurs d'emploi potentiels disponibles). Un jeune actif peut en parallèle étudier ou être en formation.

Source : ILOSTAT, estimations modélisées du BIT, novembre 2019.

L'inadéquation des compétences était un problème répandu dans le monde entier. Le travail temporaire et à temps partiel involontaire, ainsi que les nouvelles formes de travail, étaient en augmentation, renforçant le sentiment d'insécurité chez les travailleurs et au sein des entreprises, en particulier dans les microentreprises et petites et moyennes entreprises.

Certaines catégories de population étaient déjà particulièrement défavorisées, et on verra au chapitre suivant comment la COVID-19 a aggravé leur situation.

Le taux de chômage des jeunes, par exemple, **était environ trois fois plus élevé que celui des adultes avant la crise**¹¹. Plus de trois jeunes travailleurs sur quatre avaient un emploi informel avant le début de la crise, contre 60 % des adultes âgés de 25 ans et plus. Environ un jeune sur cinq dans le monde, soit 267 millions de jeunes, n'était ni étudiant, ni employé, ni stagiaire. Ce chiffre s'élevait à près de 40 % pour les jeunes femmes dans les pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure)¹².

Avant la crise, les personnes handicapées se heurtaient à l'exclusion dans tous les domaines du travail : le ratio emploi-population pour les personnes handicapées de 15 ans était près de deux fois inférieur à celui des personnes non handicapées. Les personnes handicapées employées ont tendance à gagner un salaire inférieur à celui de personnes non handicapées, à travail équivalent. Le manque de lieux de travail accessibles et d'aménagements raisonnables a constitué un obstacle supplémentaire à l'emploi des personnes relevant de cette catégorie.

Dans la plupart des pays, les systèmes de protection sociale prévoient peu d'aides pour les personnes handicapées et leur famille. Seuls 28 % des personnes lourdement handicapées bénéficient de prestations d'invalidité à l'échelle mondiale, et seul 1 % d'entre elles ont accès à ce type de prestations dans les pays à faible revenu.

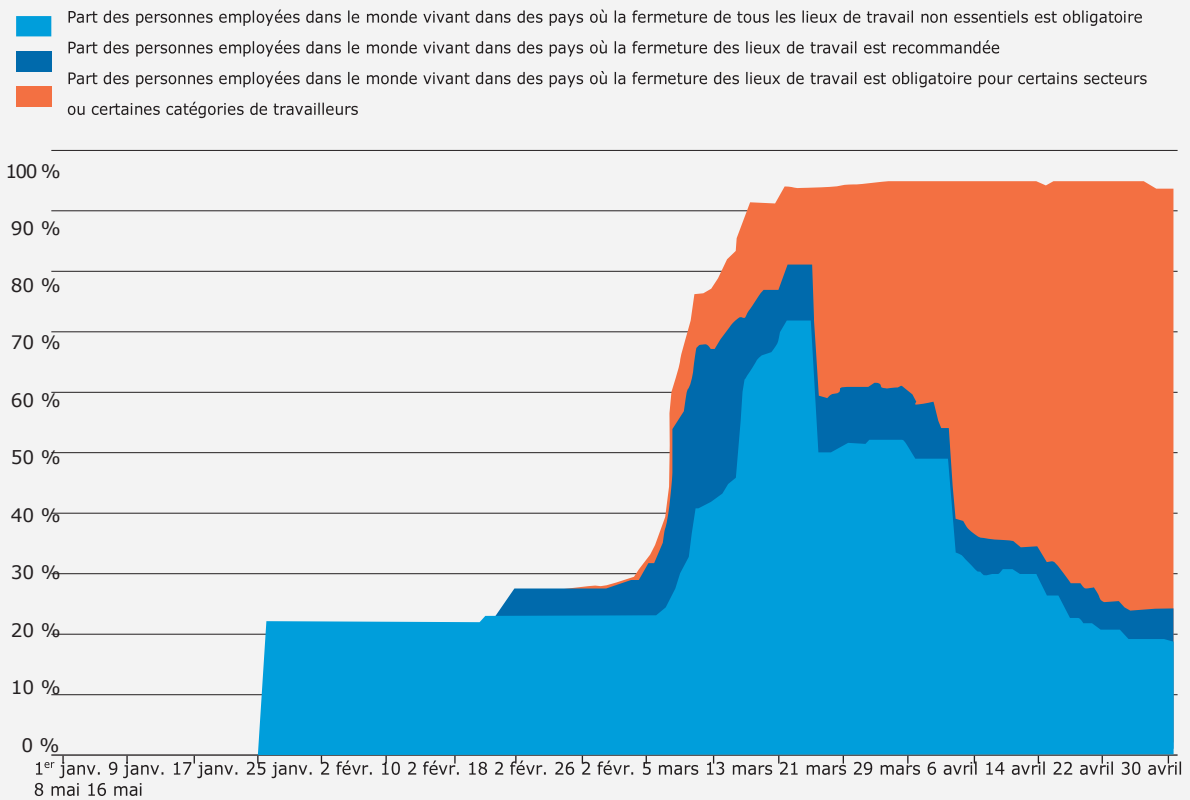
2. L'impact de la COVID-19 sur le monde du travail

Les décideurs politiques ont réagi de manière forte face à la COVID-19, prenant les mesures nécessaires pour ralentir la propagation du virus et pour sauver et protéger des vies. Les fermetures et autres mesures restrictives visant à contenir la pandémie ont eu un impact dévastateur sur des marchés du travail déjà fragiles, ainsi que sur la production et la consommation.

En tout, 94 % des travailleurs du monde entier vivent dans des pays où des mesures de fermeture des lieux de travail sont en vigueur (figure 2).

Les échanges commerciaux, les investissements étrangers directs et les chaînes d'approvisionnement mondiales sont interrompus, ce qui a des effets désastreux sur les processus de production et sur les emplois.

FIGURE 2 : L'EMPLOI DANS LES PAYS AYANT ADOPTÉ DES MESURES RELATIVES À LA FERMETURE DES LIEUX DE TRAVAIL

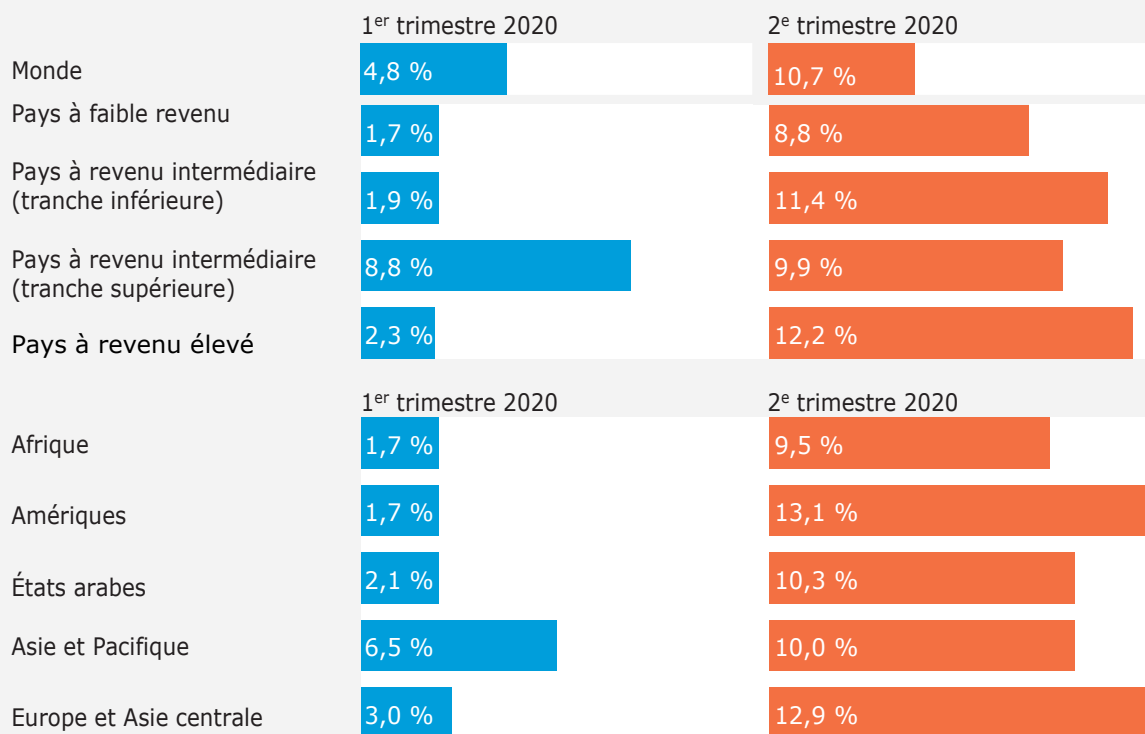


La part des personnes employées dans des pays avec fermeture des lieux de travail dans certains secteurs ou pour certaines catégories de travailleurs et ceux dans lesquels la fermeture des lieux de travail est recommandée est superposée à celle des pays imposant la fermeture de l'ensemble des lieux de travail sauf ceux considérés comme essentiels.

Source : [Observatoire de l'Organisation internationale du Travail \(OIT\), la COVID-19 et le monde du travail, 4^e édition, 27 mai 2020](#)

FIGURE 3. FORTE BAISSÉ DU NOMBRE D'HEURES TRAVAILLÉES AUX PREMIER ET DEUXIÈME TRIMESTRES DE 2020

Estimation en pourcentage de la baisse du nombre total d'heures travaillées par rapport aux chiffres de référence d'avant la crise (4^e trimestre 2019, corrigé des variations saisonnières)



Source : [Observatoire de l'Organisation internationale du Travail \(OIT\), la COVID-19 et le monde du travail, 4^e édition, 27 mai 2020](#)

Dans les pays où les systèmes de protection sociale étaient peu développés ou absents, des millions de personnes se sont retrouvées sans revenus. Le chômage monte déjà en flèche dans de nombreux pays et l'OIT estime que le nombre d'heures travaillées dans les pays de toutes les régions du monde a chuté de façon spectaculaire de 10,7 % au deuxième trimestre de 2020 par rapport au dernier trimestre de 2019, soit l'équivalent de 305 millions d'emplois à temps plein (pour une semaine de travail de 48 heures)¹³.

La pandémie a mis en lumière les inégalités et les fractures sociales qui touchent durement les groupes les plus vulnérables et marginalisés¹⁴.

La pauvreté multidimensionnelle et les inégalités risquent donc de s'accroître considérablement¹⁵. Selon les estimations révisées de la Banque mondiale, de 70 à 100 millions de personnes pourraient tomber dans la pauvreté, alors que le nombre de pauvres, qui s'élevait à 632 millions de personnes en 2019¹⁶, n'a plus augmenté depuis 1998. Le nombre de

travailleurs pauvres devrait augmenter de 35 millions¹⁷.

Risques sectoriels

Au niveau mondial, environ 38 % de la main-d'œuvre, soit quelque 1,25 milliard de travailleurs, sont employés dans des secteurs très exposés aux conséquences de la crise actuelles (tableau 2).

TABLEAU 1 – IMPACT DE LA CRISE SUR LES TRAVAILLEURS : PERSPECTIVES PAR SECTEUR

Secteur économique	Impact actuel de la crise sur la production économique	Situation de l'emploi de référence (estimations mondiales pour 2020 avant la COVID-19)			
		Niveau d'emploi (en milliers de personnes)	Part dans l'emploi mondial (en pourcentage)	Ratio des salaires (revenus mensuels moyens du secteur/revenus moyens totaux)	Proportion de femmes (en pourcentage)
Éducation	Faible	176 560	5,3	1,23	61,8
Santé et action sociale	Faible	136 244	4,1	1,14	70,4
Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	Faible	144 241	4,3	1,35	31,5
Services publics	Faible	26 589	0,8	1,07	18,8
Agriculture sylviculture et pêche	Faible- moyen*	880 373	26,5	0,72	37,1
Construction	Moyen	257 041	7,7	1,03	7,3
Activités d'assurances et financières	Moyen	52 237	1,6	1,72	47,1
Activités extractives	Moyen	21 714	0,7	1,46	15,1
Arts, spectacles et loisirs et autres activités de services	Moyen-élevé*	179 857	5,4	0,69	57,2
Transport, entreposage et communication	Moyen-élevé*	204 217	6,1	1,19	14,3
Activités d'hébergement et de restauration	Élevé	143 661	4,3	0,71	54,1
Activités immobilières ; activités administratives et commerciales	Élevé	156 878	4,7	0,97	38,2
Activités de fabrication	Élevé	463 091	13,9	0,95	38,7
Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Élevé	481 951	14,5	0,86	43,6

Source : [Observatoire de l'Organisation internationale du Travail \(OIT\), la COVID-19 et le monde du travail, 3^e édition, 29 avril 2020](#) * – Secteurs comprenant des sous-secteurs qui ont été touchés de différentes manières. Par exemple, certaines activités de fabrication ont été durement touchées (comme l'industrie automobile en Europe) et d'autres moins.

FIGURE 4 : IMPACT DE LA CRISE DANS L'ÉCONOMIE INFORMELLE EN FONCTION DU GENRE

Monde		Secteurs à risque élevé	Secteurs à risque élevé-moyen	Secteurs à risque moyen	Secteurs à risque moyen-faible	Secteurs à risque faible
Impact important	Hommes		32	12	16	39
	Femmes		42	11	2	40
Pays à revenu élevé						
		Secteurs à risque élevé	Secteurs à risque élevé-moyen	Secteurs à risque moyen	Secteurs à risque moyen-faible	Secteurs à risque faible
Impact important	Hommes		47	17	23	7
	Femmes		51	18	5	5
Pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure)						
		Secteurs à risque élevé	Secteurs à risque élevé-moyen	Secteurs à risque moyen	Secteurs à risque moyen-faible	Secteurs à risque faible
Impact important	Hommes		39	13	17	29
	Femmes		56	14	2	25
Pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure)						
		Secteurs à risque élevé	Secteurs à risque élevé-moyen	Secteurs à risque moyen	Secteurs à risque moyen-faible	Secteurs à risque faible
Impact important	Hommes		31	12	15	40
	Femmes		37	9	3	49
Pays à faible revenu						
		Secteurs à risque élevé	Secteurs à risque élevé-moyen	Secteurs à risque moyen	Secteurs à risque moyen-faible	Secteurs à risque faible
Impact important	Hommes		17	7	8	67
	Femmes		28	10	2	60

Source : [Observatoire de l'Organisation internationale du Travail \(OIT\), la COVID-19 et le monde du travail, 3^e édition, 29 avril 2020.](#)

Ces secteurs nécessitent une main-d'œuvre importante et emploient des millions de travailleurs souvent mal payés et peu qualifiés. Les quatre secteurs les plus durement touchés par les conséquences de la pandémie sur le marché du travail et la chute de la production sont l'alimentation et l'hébergement (144 millions de travailleurs), le commerce de gros et de détail (482 millions), les services administratifs et commerciaux (157 millions), et les activités de fabrication (463 millions).

Les activités liées au tourisme contribuent largement au PIB et à l'emploi dans de nombreuses régions. Elles fournissent, directement ou indirectement, environ 10 % de la totalité des emplois¹⁸. Depuis le début de la crise de la COVID-19, le tourisme international a pratiquement cessé.

La majorité des travailleurs du secteurs sont employés par des microentreprises et des petites et moyennes entreprises qui ont été touchées de façon disproportionnée¹⁹. Dans

le monde entier, les femmes occupent la majorité des emplois de l'industrie du tourisme, surtout dans la tranche inférieure des salaires de ce secteur.

Dans le tableau 1 et la figure 4, les secteurs sont classés en fonction du risque actuel (c'est-à-dire aux premiers stades de la crise). Toutefois, avec le temps, certains secteurs seront davantage exposés. **L'agriculture**, par exemple, fournit des moyens de subsistance à plus d'un milliard de personnes dans le monde et reste au cœur de l'activité économique de nombreux pays à faible revenu, représentant 60,4 % des emplois et contribuant jusqu'à deux tiers du produit intérieur brut dans certains

pays. Ce secteur est menacé par la perte d'emplois et de moyens de subsistance en raison de perturbations à long terme du niveau d'activité et des chaînes d'approvisionnement, qui auront des conséquences très lourdes sur le taux de pauvreté dans les zones rurales, où celui-ci est déjà élevé²⁰.

En ce qui concerne les risques pour la **santé au travail**, les travailleurs les plus touchés sont les employés des secteurs considérés comme essentiels (fabrication et services) qui continuent de travailler, souvent sans mesures de distanciation physique, sans équipements de protection et sans autres mesures liées à la sécurité et à l'hygiène au travail. Ces travailleurs de première ligne méritent une attention particulière de la part des gouvernements afin d'être protégés au mieux.

Les travailleurs de l'économie informelle sont les plus touchés²¹

Les travailleurs de l'économie informelle sont particulièrement vulnérables aux mesures de confinement. On estime que leurs revenus au cours du premier mois de la crise ont diminué de 60 % au niveau mondial (environ 80 % en Afrique et en Amérique latine). Le taux de pauvreté relative, qui est défini comme la proportion de travailleurs dont le salaire mensuel est inférieur à 50 % du salaire médian de la population générale, devrait augmenter de près de 34 points de pourcentage au niveau mondial pour les travailleurs informels. À cette baisse de revenus considérable s'ajoute l'exposition

des travailleurs informels à des risques pour leur santé et leur sécurité étant donné que leur travail implique de nombreuses interactions avec des collègues ou des clients, alors qu'ils ne disposent pas de protections adéquates telles que des masques ou des désinfectants pour les mains.

En outre, dans de nombreux pays en développement, les microentreprises et les petites et moyennes entreprises opèrent aussi essentiellement dans le secteur informel. Compte tenu des difficultés qu'elles rencontrent pour officialiser rapidement leur activité en s'inscrivant au registre du commerce, nombre d'entre elles n'auront pas accès aux programmes d'aide durant la crise.

Soins dans le milieu de vie

Les travailleurs du secteur des soins, dont 60 à 70 % sont des femmes, sont particulièrement vulnérables, compte tenu de leurs bas salaires et du fait qu'ils sont souvent employés de manière informelle et bénéficient de peu de

temps de récupération²². Beaucoup d'entre eux ont perdu leur travail ou ont été très exposés au virus (comme les travailleurs du secteur des soins aux personnes âgées, par exemple, qui ne peuvent s'acquitter de leurs tâches en maintenant une distance physique).

Les prestations de soins non rémunérées, que les femmes effectuaient trois fois plus que les hommes avant la crise, ont augmenté pendant les périodes de confinement, ce qui a encore restreint l'accès des femmes à l'emploi et accru le stress physique et mental auquel celles-ci sont soumises. En outre, les travailleuses du secteur des soins qui tentent d'assumer des tâches supplémentaires chez elles en sus des longues heures de travail que

l'on exige d'elles sont amenées à supporter une part disproportionnée du fardeau social lié à la crise²³.

Entreprises menacées

L'effet de la crise sur les microentreprises et les petites et moyennes entreprises est particulièrement grave en raison de la plus grande vulnérabilité et de la moindre résilience de ces dernières, du fait de leur taille. Plus de 50 % des petites et moyennes entreprises dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pourraient déposer le bilan au cours des prochains mois²⁴. La disparition de nombreuses microentreprises et petites et moyennes entreprises, qui sont les piliers de l'économie et les principaux fournisseurs d'emplois dans de nombreux pays, aura un impact important sur les économies nationales et les perspectives de croissance mondiale, sur les perceptions et les

attentes, et même sur le secteur financier, qui pourrait déjà être mis à l'épreuve par le manque de

performance de certains portefeuilles. Dans certains pays, une détérioration de la situation financière des microentreprises et des petites et moyennes entreprises pourrait avoir des effets sur l'ensemble du secteur bancaire²⁵.

Quelque 47 millions d'employeurs, soit environ 54 % des employeurs du monde entier, dirigent des entreprises dans les secteurs les plus durement touchés, à savoir l'industrie manufacturière,

l'hébergement et les services de restauration, le commerce de gros et de détail, et l'immobilier et les activités commerciales²⁶, qui représentent en moyenne plus de 30 % du PIB²⁷. En outre, ces quatre secteurs comptent 389 millions de travailleurs indépendants. En comptant les employeurs et les travailleurs indépendants, quelque 436 millions d'entreprises dans le monde opèrent dans les secteurs les plus touchés par la crise²⁸.

Alors que les petites unités économiques du monde entier jouent un rôle majeur dans la création d'emplois, en particulier dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire²⁹, en particulier pour les femmes³⁰, elles n'ont souvent pas accès au crédit, disposent de peu d'actifs et sont les moins susceptibles de bénéficier des mesures fiscales en général et des plans de relance liés à la crise actuelle.

Groupes les plus touchés

En plus de subir les conséquences liées aux tâches de soins non rémunérées qui ont

été décrites ci-dessus, les femmes sont surreprésentées dans les secteurs des services touchés par la pandémie, tels que le commerce de détail, l'hébergement et la restauration, et les travaux domestiques.

Dans l'ensemble, près de la moitié des femmes qui travaillaient avant la crise risquent fort d'être frappées par celle-ci.

Ce désavantage est spécifique à la crise de la COVID-19 et s'explique par la concentration de femmes dans les secteurs de prestation de services, qui sont les plus touchés par les mesures de confinement. C'est notamment le cas en Amérique du Nord et en Europe, où plus de femmes que d'hommes sont employées dans des secteurs à risque. Les

mesures d'urgence et de redressement devraient tenir compte de ces éléments.

Les jeunes, qui sont généralement touchés de manière disproportionnée lors des crises, le sont encore plus particulièrement lors de la crise actuelle. Avant le début de la pandémie de COVID-19, 178 millions de jeunes dans le monde, soit plus de 4 jeunes sur 10 ayant un emploi salarié, travaillaient dans le commerce de gros et de détail, l'industrie manufacturière, l'hébergement et les services de restauration, et dans d'autres services, y compris dans l'immobilier, qui ont tous été durement touchés par la crise. L'enseignement et la formation des jeunes ont été lourdement perturbés³¹. Les dernières données sur la population active montrent que le chômage des jeunes, en particulier des jeunes femmes, a augmenté davantage et plus vite que celui des adultes. De ce fait, le risque est grand de voir toute une génération sacrifiée. Certaines mesures économiques, telles que les politiques fiscales et monétaires, les plans de sauvetage et les allègements fiscaux, le gel des prêts hypothécaires, les exonérations d'intérêts sur les prêts aux

étudiants et aux entreprises, ne sont pas conçues pour répondre aux besoins particuliers des jeunes.

Le virus ne menace pas seulement la vie et la sécurité des **personnes âgées**, mais aussi leur socialisation, leur accès aux services de santé, leurs pensions et leurs emplois³². Les conséquences de la crise sur les revenus et l'emploi des seniors seront importantes, sachant qu'au niveau mondial, la part des personnes âgées dans la population active a augmenté de près de 10 points de pourcentage au cours des trois

dernières décennies³³. Cette augmentation résulte souvent d'une nécessité économique, d'autant que dans de nombreux pays en développement, moins de 20 % des personnes âgées en âge de prendre leur retraite perçoivent une pension, de sorte que la perte des revenus du travail entraînera une augmentation de la pauvreté des personnes âgées³⁴.

Les réfugiés et les travailleurs

migrants sont particulièrement touchés par les conséquences économiques de la pandémie. Ils ont tendance à être concentrés dans des secteurs où le travail temporaire, informel ou non protégé est très répandu, et où les salaires sont bas et la protection sociale insuffisante, y compris dans le secteur des soins³⁵. La perte de leur emploi a non seulement des conséquences directes sur leurs revenus, mais se traduit aussi souvent par une baisse des envois de fonds. La perte de visa, de permis de travail ou de permis de séjour, et le renouvellement de ces documents administratifs seront autant d'obstacles supplémentaires à la reprise de l'emploi pour cette catégorie de travailleurs³⁶. Les réfugiés, quant à eux, se battent souvent pour obtenir un accès légal au marché du travail, pour être inclus dans les dispositifs

nationaux de protection sociale, pour avoir accès aux services financiers et aux crédits, et pour obtenir la liberté de circulation. Pour nombre d'entre eux, la perte de leurs revenus entraîne l'incapacité de satisfaire des besoins fondamentaux.

Il y a plus de 67 millions de **travailleurs domestiques** dans le monde, dont 75 % travaillent de manière informelle, 80 % sont des migrants, et la grande majorité sont des femmes. Ces travailleurs jouent

un rôle essentiel dans la santé et la sécurité des familles et des ménages pour lesquels ils travaillent, en s'acquittant de tâches allant du nettoyage et de la cuisine, aux soins aux enfants, aux malades et aux personnes âgées. Leur proximité physique avec les familles dont ils s'occupent les expose à un risque élevé de contamination au coronavirus. Ce risque est encore plus grand lorsqu'ils s'occupent de malades, font de longs trajets en transports publics ou travaillent pour plusieurs ménages. S'ils tombent malades, de nombreux travailleurs domestiques n'ont pas accès aux soins de santé, aux prestations de maladie ou aux indemnités pour accident du travail³⁷.

La précarité de l'emploi s'aggrave pour de nombreux autres groupes, **notamment les personnes handicapées, les peuples autochtones et les personnes appartenant à des groupes ethniques défavorisés, les réfugiés, les personnes déplacées, les petits exploitants agricoles** et d'autres encore. De nouveaux modèles d'activité, comme l'économie des plateformes et l'économie à la tâche,

qui impliquent **des relations de travail atypiques ou des modalités de travail alternatives**, se caractérisent également par des avantages et une protection réduits pour les travailleurs. **Les travailleurs peu qualifiés et à bas revenus**, dont le nombre est considérable, sont également plus exposés aux conséquences économiques de la crise. Si les données sont rares pour ces travailleurs, des rapports provenant

de différentes sources et l'expérience des crises passées ne laissent aucun doute quant à l'impact dévastateur qui frappera cette catégorie.

Risques à venir

Le choc économique liés à la crise, qui a des répercussions à la fois sur l'offre et la demande, n'implique pas seulement une perturbation à court terme des modèles de croissance mais risque d'entraîner une contraction sans précédent de l'économie mondiale, avec des effets dévastateurs sur l'emploi.

Le passage d'une crise à court terme à une récession économique à long terme est la conséquence d'une spirale négative (figure 5) qui se déclenche lorsque les mesures prises pour préserver les emplois ne sont pas assez rapides et importantes, ce qui entraîne un taux élevé de chômage et de sous-emploi. Les économies devront alors faire face à des réductions de la consommation (en raison de la baisse des revenus du travail) et de la production. Le chômage prolongé aura également un impact durable sur la main-d'œuvre, en raison des pertes de capacités des travailleurs.

La demande et l'offre globales s'en

trouveront diminuées, ce qui aura un effet dévastateur sur la pauvreté et l'inégalité, voire des conséquences sur la cohésion sociale (notamment si les débats sur le redressement prennent un tour conflictuel). Il a été constaté dans de nombreux pays en développement que la pauvreté et la dégradation de l'environnement étaient liées.

3. Recommandations politiques

Pour atténuer l'impact de la récession mondiale actuelle – la plus grave depuis la Seconde Guerre mondiale –, les gouvernements et d'autres acteurs clés, dont le secteur privé, doivent prendre au plus des mesures à grande échelle, qui soient coordonnées et durables.

Ces interventions varieront à chaque étape du processus de redressement, mais la question clé pour les décideurs restera de savoir comment utiliser leurs maigres ressources pour améliorer la sécurité des revenus, créer et conserver des emplois décents, renforcer le tissu social et écologique de nos économies, et opérer une transition vers une « meilleure normalité », qui soit centrée sur l'humain, inclusive et accessible, qui respecte l'égalité des sexes et qui soit durable.

De nombreux pays ont déjà pris des mesures énergiques qui constituent des bases solides pour faire face à la crise (voir encadré 1). Les gouvernements et autres parties prenantes doivent s'en

inspirer et axer leurs efforts sur trois domaines prioritaires et sur les actions à mener dans ces domaines, qui sont décrites ci-dessous.

Une marge de manœuvre budgétaire adéquate est essentielle pour mettre en œuvre chacune de ces recommandations. Le Secrétaire général a appelé à des plans de sauvetage équivalant à plus de 10 % du produit intérieur brut mondial³⁸. Il faudra pour cela réexaminer les recettes, les dépenses et le financement du budget, ainsi que les passifs éventuels. Aucune option ne doit être exclue : réduction des dépenses militaires, renforcement de la lutte contre la corruption, réformes fiscales, fonds de solidarité, etc. En ce qui concerne le soutien aux pays en développement, il est urgent de renforcer la coopération internationale, notamment en fournissant des liquidités et une assistance financière, et en allégeant ou en différant le paiement de la dette détenue par des pays tiers

ENCADRÉ 1 : RÉPONSES DES PAYS

Les pays du monde entier ont réagi face à la crise actuelle, souvent par des interventions d'une ampleur sans précédent. Plus de 170 pays ont alloué un total de 9 000 milliards de dollars à des plans de relance budgétaire³⁹. Les exemples innovants ci-après sont à noter.

Le programme d'aide économique du **Pakistan** comprend des mesures visant à redonner du travail aux travailleurs les plus pauvres grâce à la construction d'infrastructures naturelles (« Projet 10 milliards d'arbres »). Ce programme a créé 63 600 emplois, notamment pour des femmes et des jeunes, dont beaucoup ont émigré vers des zones rurales.

L'assurance emploi de la **Malaisie** prévoit un programme de subventions salariales pour aider les employeurs à conserver leurs employés jusqu'à trois mois. Les entreprises bénéficiant d'un soutien devront conserver leurs salariés pendant au moins six mois après les trois mois de soutien, et devront assurer des formations, notamment dans le domaine du numérique.

L'Italie a étendu les aides financières (80 % du salaire brut) prévues pour les travailleurs des entreprises en difficulté à tous les secteurs de l'économie et aux entreprises de moins de 15 salariés, qui ne peuvent normalement pas bénéficier de ce type d'aide. Une indemnité forfaitaire est également accordée aux travailleurs indépendants et aux entrepreneurs externes.

L'Espagne assure une aide financière aux travailleurs indépendants, aux membres de coopératives et aux travailleurs dont l'emploi

a été temporairement suspendu, même s'ils n'auraient normalement pas pu bénéficier de l'allocation de chômage.

L'Éthiopie a interdit les licenciements.

Madagascar a autorisé toutes les entreprises à différer le paiement de leurs cotisations de sécurité sociale sans encourir de pénalités.

Le **Rwanda** a modifié le régime de mutuelle pour faciliter l'accès aux services de santé et supprimer la période initiale de carence.

Le **Brsil** a utilisé une application mobile pour identifier les travailleurs informels qui ne sont inscrits dans aucun registre public mais qui peuvent bénéficier d'une aide en raison de la crise.

Le **Burkina Faso** a mis en place des transferts d'espèces à l'intention des travailleurs du secteur informel pour aider les petits vendeurs de fruits et légumes victimes de la crise, en particulier les femmes.

Le **Cabo Verde** a accordé 100 dollars sous la forme d'un versement unique à 30 000 travailleurs du secteur informel.

La **Namibie** a accordé une aide d'urgence unique aux travailleurs formels et informels qui ont perdu leur emploi, en plus des subventions salariales versées aux travailleurs et de divers programmes de prêts destinés à ces derniers.

Aux **Philippines**, les travailleurs informels qui ont temporairement perdu leurs moyens de subsistance peuvent bénéficier de

ENCADRÉ 1 : RÉPONSES DES PAYS (suite)

programmes d'emploi temporaire dans le cadre desquels ils désinfectent leur maison et celles de leurs voisins immédiats. À ce titre, ils reçoivent une formation sur la sécurité et la santé, et bénéficient d'un salaire minimum et une micro-assurance commune.

La Banque centrale du **Chili** est intervenue pour réduire les taux directeurs, a annoncé un programme d'achat d'obligations et a coordonné les mesures financières prises par le Gouvernement pour assouplir les exigences réglementaires en matière de crédit, afin d'accroître le crédit aux entreprises et aux consommateurs.

La **Colombie** a ouvert de nouvelles lignes de crédit pour soutenir l'activité dans différents secteurs et permettre le versement des salaires et le paiement des prêts par les petites et moyennes entreprises. Elle a en outre annoncé le versement d'un complément de salaire équivalent à 40 % du salaire minimum par travailleur pour les entreprises dont les revenus se sont réduits.

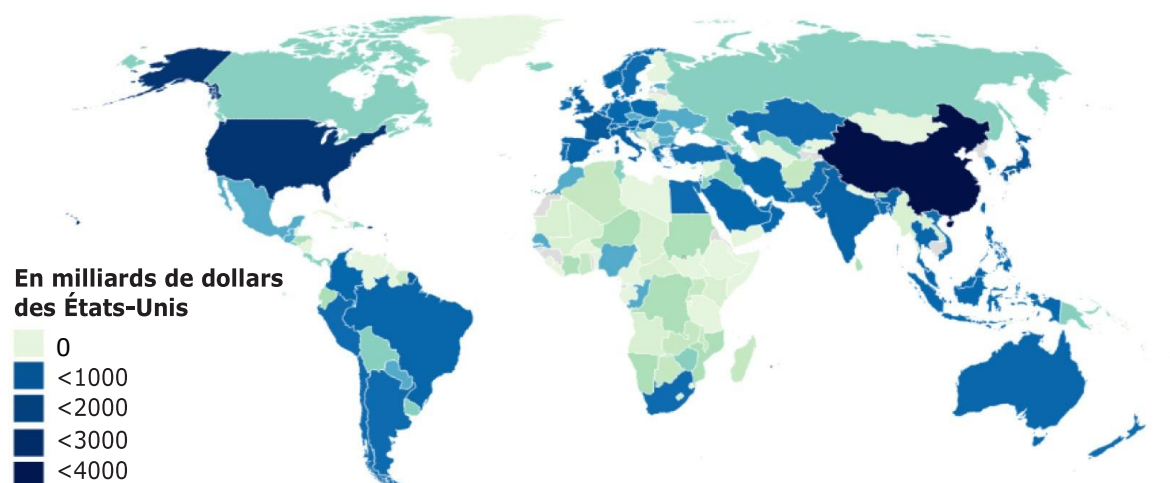
L'Afrique du Sud a mis en place une équipe tripartite de lutte contre le coronavirus chargée d'examiner les questions relatives aux mesures d'adaptation du lieu de travail, au fonds d'indemnisation des travailleurs pour les congés spéciaux ou de maladie et au fonds d'assurance chômage, à l'appui aux entreprises en difficulté, à la prévention de la stigmatisation et de la discrimination à l'égard des personnes infectées par le coronavirus, aux impacts macroéconomiques et aux réponses politiques à apporter, et à la sécurité alimentaire (y compris dans les établissements scolaires).

L'Allemagne a pu sauvegarder un nombre important d'emplois en élargissant l'accès à son programme éprouvé et institutionnalisé de travail à court terme (« Kurzarbeit »), qui permet d'assurer le versement des salaires des employés des entreprises en difficulté. L'efficacité des institutions et des mécanismes existants a permis une mise en œuvre rapide et sans heurts des mesures adoptées.

L'Islande demande aux ministères concernés de faire savoir comment des investissements potentiels pourraient profiter différemment aux femmes et aux hommes. Le Gouvernement peut ainsi prendre en compte ces informations dans le processus décisionnel et mieux cerner les effets des mesures générales d'aide au regard des objectifs fixés en matière d'égalité des sexes.

FIGURE 6 : STIMULI FISCAUX DANS LE MONDE

Valeur monétaire totale des mesures de relance budgétaire annoncées, y compris les dépenses ou les réductions d'impôts, au 24 mai 2020



Source : *The Oxford COVID-19 Government Response Tracker*.

Bien que des déficits importants ne soient pas sans risques pour l'avenir, les coûts budgétaires pourront être mieux maîtrisés dès lors que les mesures de sauvegarde immédiate permettront d'inverser la spirale décrite ci-dessus.

A. ACCORDER LA PRIORITÉ À LA FOURNITURE D'UNE AIDE IMMÉDIATE AUX TRAVAILLEURS, AUX ENTREPRISES, AUX EMPLOIS ET AUX REVENUS MENACÉS PAR LA CRISE

Comme indiqué ci-dessus, de nombreux pays ont adopté sans tarder des mesures d'une ampleur et d'une portée sans précédent en réponse à la crise de la COVID-19, en investissant dans le système de santé, en versant des espèces ou des allocations de chômage aux personnes concernées, et en offrant

un appui temporaire aux entreprises. Ces réponses urgentes sont nécessaires pour éviter les fermetures d'entreprises, les pertes d'emplois et les baisses de revenus qui transformeraient la crise actuelle en une dépression à long terme. Ces interventions doivent s'appuyer sur les institutions existantes et les renforcer, tout en orientant les travailleurs et les entreprises vers le développement durable pour permettre une reprise meilleure et plus forte.

Les mesures à adopter devraient porter sur les points suivants :

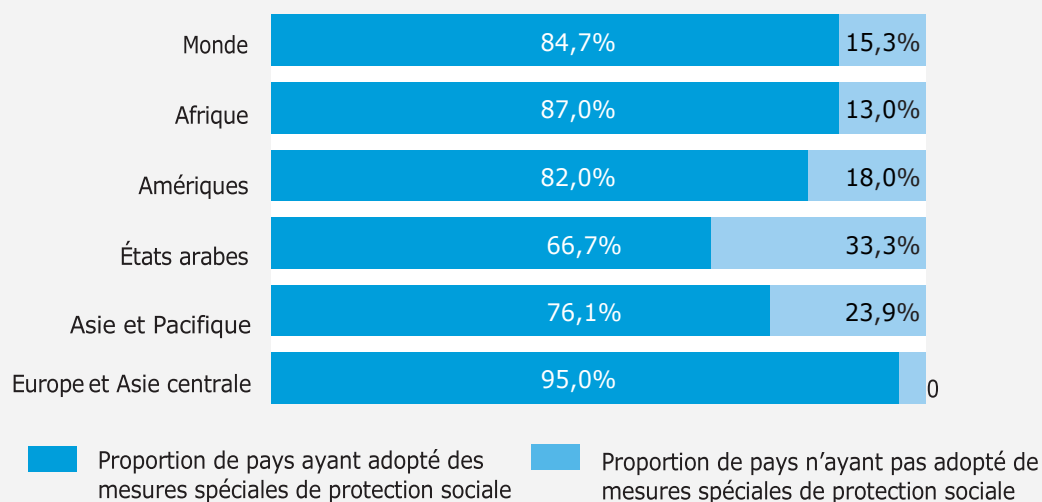
- **Extension de la couverture et de la portée des régimes de protection sociale**⁴⁰. Outre leurs effets immédiats et directs pour les groupes à risque et les travailleurs ayant perdu leur source de revenus, des régimes de protection sociale bien conçus peuvent contribuer à une transition progressive de l'économie

informelle vers l'économie formelle. Ils contribuent également à instaurer la confiance entre les travailleurs concernés et les institutions, et à accroître le potentiel productif des travailleurs. Le renforcement de la protection sociale peut également atténuer les inégalités structurelles dont souffrent les femmes dans certains systèmes, en allégeant les responsabilités liées aux soins et en offrant une protection aux personnes qui travaillent dans le secteur informel ou qui ont un emploi moins sûr.

- **Mesures de maintien de l'emploi.** Les subventions salariales

sont le moyen le plus largement utilisé pour préserver l'emploi. Les mesures de préservation de l'emploi doivent si possible être appliquées en complément de politiques actives du marché du travail, qui doivent être mise en œuvre le plus rapidement possible, même si un confinement partiel reste en vigueur. Ces politiques doivent viser à réduire la vulnérabilité, en particulier celle des femmes et des personnes handicapées, des jeunes, des travailleurs migrants et d'autres groupes qui éprouvent des difficultés particulières à réintégrer le marché du travail après avoir été contraints de quitter celui-ci⁴¹. Elles doivent en particulier tenir compte des besoins des familles en matière de soins aux enfants.

FIGURE 7 : ADOPTION DE MESURES SPÉCIALES DE PROTECTION SOCIALE AU NIVEAU NATIONAL, PAR RÉGION



Source : <https://www.social-protection.org/gimi/ShowWiki.action?id=3417>. Mis à jour le 26/05/2020.

- **Soutenir l'activité des entreprises (notamment des microentreprises et des petites et moyennes entreprises).** Des actions concrètes devraient être menées pour appuyer la mise en œuvre des mesures sanitaires, préserver la trésorerie, couvrir les coûts fixes essentiels, permettre l'accès au crédit, prévenir les licenciements et encourager les changements novateurs, par exemple en ce qui concerne l'adaptation du lieu de travail et les modalités de travail alternatives, les accords de télétravail, etc.
- **Réduire la vulnérabilité par l'adoption de mesures qui tiennent compte de la dimension de genre et qui soient inclusives, accessibles, ciblées et fondées sur le dialogue social.** Ces mesures doivent être conçues de manière ciblée. Il convient de surmonter les obstacles formels et informels qui empêchent les groupes vulnérables, notamment les réfugiés et les travailleurs migrants, et en particulier les femmes au sein de ces groupes, de conserver leur emploi ou d'accéder à l'emploi. Le dialogue entre les gouvernements, les organisations de travailleurs et d'employeurs, et les organisations représentant des groupes marginalisés (telles que les organisations de personnes handicapées) aidera à cerner les problèmes et à trouver des solutions acceptables.

Des mesures visant à alléger le travail de soins devraient être mises en place, notamment l'allongement de la durée légale des congés payés de maladie, des congés parentaux, de même qu'une aide financière visant à permettre aux personnes de s'isoler, de s'occuper de parents malades ou d'enfants en situation de confinement⁴².

- **Récompenser immédiatement les travailleurs essentiels qui maintiennent le système à flot.** Les économies et les sociétés s'effondreraient immédiatement sans le travail essentiel que fournissent les soignants, les travailleurs des services environnementaux et d'autres. À court terme, les récompenser par des primes ou du temps de récupération pourrait contribuer à prévenir l'exploitation et à motiver ces travailleurs, qui doivent souvent repousser leurs limites physiques et mentales en ces temps difficiles. Cela ne remplace pas les mesures à long terme qui doivent être mises en place pour accorder à ces travailleurs la reconnaissance qu'ils méritent au-delà de la crise actuelle. Il s'agirait notamment de se pencher sur les inégalités structurelles des modèles économiques qui induisent une distorsion des valeurs.

B. DÉFINIR UNE STRATÉGIE GLOBALE POUR LE RETOUR AU TRAVAIL

La fausse dichotomie entre retour au travail et protection de la santé doit être rejetée. À mesure que le confinement et les autres règles restrictives s'assoupliront, des mesures fortes devront être prises au niveau national

et infranational, sur la base d'un dialogue social, pour aider les entreprises à rouvrir et les travailleurs à reprendre le travail aussi sûrement et rapidement que possible. Si l'on ne prend pas les précautions nécessaires, on risque une résurgence du virus qui ne fera que prolonger la crise. En outre, ces mesures doivent aider les travailleurs, et en particulier les femmes, à assumer leurs responsabilités en matière de soins. Les mesures discrétionnaires de relance budgétaire ne doivent pas être retirées avant la reprise générale de la croissance économique et de l'emploi. L'expérience des crises précédentes a montré que le fait de faire basculer trop tôt vers un resserrement budgétaire compromet la reprise.

Les mesures à adopter devraient porter sur les points suivants :

- **Sûreté et accessibilité des lieux de travail.** Pour rendre les lieux de travail sûrs, des mesures similaires à celles prises pour les travailleurs essentiels pendant la phase critique de la crise sanitaire peuvent être nécessaires. Des mesures relatives à la sécurité et à l'hygiène au travail, à la couverture sociale, à la lutte contre la discrimination et autres peuvent également s'avérer nécessaires. Des dispositions particulières peuvent être requises pour les personnes handicapées, par exemple permettre à celles-ci de travailler en priorité depuis leur domicile ou les placer en congé payé.
- **Respect des besoins et des droits des travailleurs et des employeurs.** La mise en œuvre de programmes flexibles visant à promouvoir le maintien de l'emploi et le partage du travail jusqu'à la reprise peut être une possibilité pour répondre aux besoins des travailleurs et des employeurs. Un dialogue social fort⁴³ permettra aux travailleurs et aux employeurs de connaître les besoins de chacun, en particulier ceux des femmes et des personnes handicapées, et de défendre leurs droits.
- **Approche globale et réouverture progressive des services de puériculture et des écoles.** La réouverture des entreprises et de l'économie formelle, alors que les établissements de soins et les établissements scolaires demeurent fermés, risque de réduire à néant les avancées obtenues par les femmes en une génération en matière de participation au marché du travail. Toutes les politiques de retour au travail devraient tenir compte de la réouverture des écoles et prévoir des mesures visant à atténuer les effets du retour au travail, notamment une aide aux soins.
- **Tests et traçage efficaces.** Les tests de dépistage et le traçage des malades permettent de réduire fortement les perturbations subies par le marché du travail. Selon les estimations de l'OIT, ils peuvent aider à réduire les pertes d'heures travaillées jusqu'à 50 %⁴⁴, en permettant aux pays de moins recourir à des mesures drastiques, d'améliorer la confiance du public dans les activités économiques et d'appuyer la reprise de l'activité dans les lieux de travail.

- **Mise en place de politiques actives du marché du travail bien conçues, y compris des programmes d'emploi dans le secteur public.** Des politiques actives du marché du travail bien conçues et mises en œuvre, y compris des programmes d'emploi dans le secteur public, en adéquation avec les politiques nationales plus vastes et plus complètes en matière d'emploi, seront des instruments essentiels pour remettre au travail les personnes qui ont perdu leur emploi, créer de nouveaux emplois et aider à mettre en relation des travailleurs bien formés avec des entreprises.
- **Renforcement des capacités pour les personnes opérant une transition délicate.** Compte tenu des changements attendus dans le monde du travail en raison de la crise et d'importants facteurs transversaux, certaines personnes devront changer de secteur d'activité et de profession, voire effectuer une transition vers de nouvelles formes de travail. Pendant la phase de redressement de l'économie, ces personnes devraient avoir la possibilité de se former et d'acquérir des compétences et des capacités en matière numérique pour mieux aborder cette transition.
- **Flexibilité dans la poursuite de modalités de travail alternatives pour les populations à risque.** Les personnes âgées et les personnes ayant des problèmes de santé, les personnes handicapées,

ainsi que les employés qui continuent d'assumer leurs responsabilités de soins (qu'elles soient liées à la pandémie ou préalables à celle-ci), devraient pouvoir accéder au marché du travail malgré leur incapacité à se rendre physiquement sur leur lieu de travail.

- **Voir au-delà des effets à court terme.** Dès l'origine, toutes les mesures prises devraient viser à permettre la création d'emplois décents, un redressement résilient adapté aux changements climatiques et l'émergence de marchés du travail plus inclusifs et qui tiennent davantage compte de la dimension de genre, pour un développement durable et des sociétés résilientes. L'OIT fournit des orientations à cet égard⁴⁵.

C. CRÉER DES EMPLOIS DÉCENTS ET PRODUCTIFS POUR UNE REPRISE VERTE ET INCLUSIVE QUI FAVORISE LA RÉSILIENCE

Le monde du travail ne peut pas, et ne doit pas, rester le même après cette crise. Au reste, il change déjà : l'accent mis sur la sécurité au travail est renforcé, au-delà des questions sanitaires soulevées par la COVID-19. Le travail des professionnels de santé, des travailleurs sociaux et de toutes celles et ceux qui sont en première ligne est mieux valorisé et la nécessité d'une protection sociale adéquate, notamment de la couverture santé, des indemnités de maladie et de l'assurance-chômage, mieux reconnue. La technologie nous permet d'adopter des modalités de travail jusqu'alors inenvisageables, plus souples et, peut-être, plus durables. Au

niveau national, des débats nourris se sont ouverts sur les moyens de tirer parti de cette crise pour lancer les politiques de transformation structurelle durable requises, y compris pour diminuer rapidement les émissions de gaz à effet de serre, réduire les inégalités et régler la question du travail domestique invisible et non rémunéré. S'ajoutant à la prise de conscience environnementale de plus en plus forte qui se manifestait quand la crise a frappé, ces tendances constituent une bonne base de départ, mais il faut en faire plus.

Les décisions prises aujourd'hui en vue de la relance auront des conséquences profondes pour les générations actuelles et futures. Le constat s'impose : la création d'emplois décents et productifs pour toutes et tous dans une économie verte, inclusive et résiliente est le meilleur moyen d'accompagner la relance et d'atteindre les objectifs définis dans le Programme 2030 et l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Nous ne pouvons pas laisser passer cette chance.

Les politiques publiques doivent donc être centrées sur les domaines suivants :

- **Protection sociale** : les dépenses de protection sociale doivent être considérées non comme un fardeau ou un acte de charité mais comme un investissement dans l'humain et devraient donc être ancrées dans les budgets nationaux. Les mesures d'urgence doivent laisser place à des dispositifs durables de protection sociale pour toutes et tous reposant sur un partage des
- **Accélérer le passage à l'économie formelle** : la crise de la COVID-19 nous rappelle que la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle doit être une priorité des politiques nationales. La relance économique, quoique nécessaire, ne suffira pas à faire reculer l'économie informelle si elle ne s'accompagne pas de politiques publiques adaptées. On pourra se référer, à cet égard, aux orientations définies par l'OIT⁴⁷.
- **Verdir l'économie et investir dans la nature pour créer des emplois** : grâce à des politiques adaptées visant à promouvoir des économies plus vertes, des millions de nouveaux emplois pourraient être créés dans le monde d'ici à 2030. Selon une estimation, les projets consacrés aux énergies renouvelables génèrent deux fois plus d'emplois que les investissements dans les combustibles fossiles⁴⁸. Pour créer ces emplois, il convient d'adopter des pratiques durables dans le secteur de l'énergie, notamment en modifiant le mix énergétique, d'encourager le recours aux véhicules électriques et d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments⁴⁹. La diversification des investissements dans plusieurs types d'infrastructures durables et de matériaux de construction peu polluants favorisera également la création d'emploi et la production de revenus⁵⁰. Les emplois, l'alimentation durable, l'approvisionnement en eau et les moyens de subsistance des populations démunies dépendent des capacités productives de la nature. La transition vers économies plus vertes

suppose donc d'investir dans des

solutions fondées sur la nature et notamment de créer des emplois agricoles et non agricoles. Il nous faut également passer de la taxation des salaires à celle du carbone.

- **Investir dans le secteur des services à la personne** : lorsqu'ils sont dotés de suffisamment de ressources et fonctionnent correctement, les systèmes de santé et de soin permettent de sauver des vies et de rendre les économies plus résilientes face à d'éventuelles crises sanitaires mais sont aussi porteurs de gains économiques substantiels⁵¹. Dans un scénario optimal, le secteur des services à la personne pourrait générer 269 millions d'emplois supplémentaires par rapport à 2015. Cela impliquerait d'engager des dépenses publiques et privées à hauteur de 18 400 milliards de dollars dans les domaines de la santé et de l'éducation⁵². La gestion du risque professionnel doit être pleinement intégrée aux systèmes de santé et de soin. Des politiques seraient adoptées pour faire en sorte que les professionnels des services à la personne dans les domaines de la santé, dont les employés de maison et les prestataires de soins corporels, et de l'éducation, notamment de la petite enfance, soient mieux rémunérés et bénéficient de conditions de travail décentes, deux conditions indispensables d'une prestation de soins de qualité. Cela

suppose de garantir leur droit à la

négociation collective et à la liberté d'association, moteurs de l'amélioration des salaires et des conditions de travail. Il faudrait également adopter des politiques relatives à l'emploi qui tiennent compte des activités de soin non rémunérées et permettent de les réduire et de les répartir. Pour ce faire, il convient de promouvoir des politiques actives du marché du travail qui favorisent l'ancrage et la réintégration des travailleurs et travailleuses non rémunérés dans la population active et la progression de leur carrière. Il est essentiel que les activités de soin non rémunérées soient reconnues dans l'économie formelle. Cela permettrait de valoriser le temps consacré à ces activités et d'éclairer les politiques visant à mieux les redistribuer et à les limiter, dans un souci d'égalité et afin de renforcer la participation des travailleurs et travailleuses de ce secteur au marché du travail formel et de les aider à accroître leurs revenus.

- **Donner la priorité à la formation et à l'emploi des jeunes** : pour éviter l'émergence d'une génération sacrifiée dont le parcours professionnel serait compromis à long terme par les conséquences de la crise, les politiques relatives à l'emploi, au marché du travail et à l'entrepreneuriat doivent cibler expressément la jeunesse. Il faut notamment qu'elles soient centrées sur les jeunes dont l'éducation et la formation ont été perturbées, ceux qui suivaient un cursus d'apprentissage en cours d'emploi (par ex., les apprentis), les nouveaux arrivants sur le marché du travail, les jeunes sans emplois et ceux qui travaillent dans l'économie informelle

et sont sous-employés. Entre autres

mesures, il convient d'adopter des politiques actives du marché du travail dans les secteurs prioritaires de l'économie post-COVID, d'assurer l'accès à l'éducation et à la formation des jeunes qui en sont actuellement exclus, de soutenir celles et ceux qui poursuivent ou reprennent des études, une formation ou une formation en cours d'emploi et de promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes. C'est en associant la jeunesse à l'élaboration des politiques relatives à l'emploi et au marché du travail que l'on améliorera ses perspectives à cet égard.

Des politiques relatives au secteur privé qui mettent l'accent sur les microentreprises, les petites et moyennes entreprises et les partenariats public-privé : la création d'un environnement des affaires durable et l'appui aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises seront deux aspects clé du redressement.

ENCADRÉ 2 : INITIATIVES DU SECTEUR PRIVÉ

Les entreprises du monde entier prennent des mesures pour limiter les conséquences de la crise de la COVID-19 en s'efforçant de veiller à ce que ses effets financiers sur leurs activités et sur les chaînes d'approvisionnement mondiales ne nuisent pas aux droits et au bien-être des travailleurs et des travailleuses.

1. [Le Pacte mondial des Nations Unies a lancé un Appel spécial](#) afin d'encourager les dirigeants et dirigeantes d'entreprises du monde entier à répondre à la crise en s'appuyant sur les 10 principes.

2. [Appel à l'action dans l'industrie mondiale du vêtement](#) : cette initiative vise à renforcer la collaboration entre les acteurs du secteur, l'objectif étant d'aider les fabricants de vêtements à survivre au choc économique causé par la pandémie de COVID-19 et de protéger les revenus, la santé et l'emploi des travailleurs et des travailleuses (voir la liste des organisations signataires).

3. [L'Organisation internationale des employeurs et la Confédération syndicale internationale ont publié une déclaration conjointe](#) à propos de la COVID-19.

4. Les employeurs et les travailleurs de certains secteurs sociaux et économiques ont [publié des déclarations conjointes et lancé des appels à l'action](#) en faveur de la protection des travailleurs et de l'appui aux entreprises.

5. La Chambre de commerce internationale a lancé [une campagne « SOS » et un appel à l'action sur le thème : « Sauver nos PME »](#) visant à attirer l'attention sur les effets dévastateurs de la COVID-19 sur ces entreprises et leurs employés, à assurer l'efficacité de la riposte politique et budgétaire aux niveaux international et national et à offrir aux PME des ressources et des outils qui les aideront à amortir le choc économique.

ENCADRÉ 2 : INITIATIVES DU SECTEUR PRIVÉ (suite)

6. Amfori a publié, à l'usage de ses membres, des orientations relatives aux [pratiques d'approvisionnement responsables](#) pendant la crise de la COVID-19.
7. [L'Ethical Toy Program de l'International Council of Toy Industries](#) a également publié des orientations sur les pratiques d'approvisionnement pendant la pandémie de COVID-19. On y trouve des recommandations à l'intention des acheteurs sur les meilleures pratiques à suivre pour gérer les risques, préserver la continuité des opérations et protéger la main d'œuvre.
8. La Responsible Business Alliance a créé un [portail de ressources](#) grâce auquel ses membres peuvent accéder à des informations à jour sur les questions liées au coronavirus qui intéressent les chaînes d'approvisionnement, y compris sur les pratiques responsables à adopter pendant la pandémie afin de protéger les droits et le bien-être du personnel.
9. L'Organisation internationale des employeurs (OIE) mobilise son réseau pour diffuser [des informations sur les mesures que prennent les organisations professionnelles et organisations d'employeurs](#) pour aider leurs membres à mettre en place des mesures de sécurité et de santé, à prendre des dispositions préventives pour maintenir leur productivité et à établir des stratégies d'atténuation des pertes financières et pour leur présenter les initiatives publiques visant à réduire la pression économique sur les entreprises ainsi que les principes directeurs de l'OIE sur [les moyens de surmonter la COVID-19 et d'en sortir plus forts](#).
10. Le Forum économique mondial a publié des [principes relatifs à la gestion des effectifs](#) devant orienter l'action des responsables d'entreprises et en particulier des responsables des ressources humaines.

L'appui offert aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises doit être centré sur la durabilité sociale et environnementale. Lorsque les maillons de la chaîne logistique sont robustes, les petites et moyennes entreprises et leurs partenaires d'approvisionnement sont mieux à même de s'entraider. Il sera également essentiel de nouer des

alliances entre grandes et petites entreprises. La crise actuelle peut aussi être l'occasion d'explorer des modèles d'activité novateurs, comme ceux de l'entreprise sociale, de l'entreprise inclusive et de l'investissement responsable⁵³. Des microentreprises et petites et moyennes entreprises plus économes en énergie et en ressources seront aussi plus compétitives et plus rentables. La mobilisation précoce des ressources créatives et financières du

secteur privé permettra de faciliter le redressement. On pourrait par exemple nouer dès à présent des partenariats public-privé pour que chacun et chacune puisse bénéficier : i) d'un accès à Internet à un coût abordable ii) de solutions de paiement, notamment en ligne (portemonnaies électroniques), qui soient abordables, efficaces et efficaces.

- **Exploiter les nouvelles technologies** : pour transformer structurellement la sphère professionnelle, il nous faudra tirer parti des nouvelles technologies et réfléchir attentivement à ce que sera l'avenir du travail. Quand nous investissons dans les technologies, nous devons nous rappeler qu'elles doivent nous aider à édifier le futur centré sur l'humain que nous appelons de nos vœux. Pour y parvenir, il nous faudra combler le fossé numérique et investir dans les compétences informatiques tout en nous préparant aux évolutions du numérique. Ces changements s'accompagnent d'une responsabilité : celle de réglementer les technologies pour protéger les travailleurs et les travailleuses de leurs éventuels effets néfastes. La bonne gestion du travail à distance, par exemple, suppose de tenir compte du droit à la déconnexion, du droit à un environnement de travail adapté et sûr et de la protection des données

des travailleurs et des travailleuses.

- **Politiques sectorielles et transformations structurelles pour les secteurs durement frappés** : selon l'analyse de l'impact de la pandémie sur dix secteurs d'activité⁵⁴ conduite par l'OIT, les mesures d'appui ciblé aux stratégies sectorielles et aux politiques industrielles durables doivent aller de pair et être renforcées en consultation avec les organisations d'employeurs et de travailleurs⁵⁵. Les politiques sectorielles peuvent favoriser l'emploi des femmes dans les secteurs à forte productivité et contribuer ainsi à mettre fin à la ségrégation professionnelle fondée sur le genre. Dans une perspective de transformation structurelle, l'agriculture fait partie des secteurs prioritaires : il sera essentiel d'assurer le fonctionnement permanent des chaînes d'approvisionnement mondiales et nationales pour maintenir des ressources vivrières suffisantes et éviter une crise alimentaire. C'est dans le secteur agricole que l'on enregistre les plus hauts niveaux de pauvreté laborieuse. Afin de lutter contre la pauvreté au niveau mondial, il est impératif de veiller à ce que les travailleurs et travailleuses agricoles puissent gagner un revenu décent tout en bénéficiant de mesures de sécurité et de santé adaptées⁵⁶.
- **Des politiques ciblées pour les groupes les plus touchés** : bon nombre des mesures qui ont déjà été prises ne profitent pas suffisamment aux groupes les plus vulnérables⁵⁷ et doivent être complétées par des politiques d'emploi ciblées. On sait que les programmes de travaux publics et dispositifs de garantie de l'emploi sont des

moyens efficaces de soutenir les travailleurs vulnérables, y compris dans le secteur informel. Les initiatives locales sont également susceptibles d'aboutir rapidement à des résultats en répondant aux besoins précis de telle ou telle collectivité. La mise en place d'un véritable salaire minimum plancher peut être un moyen d'aider les groupes les plus touchés et d'empêcher la baisse des salaires.

Action à l'échelle mondiale

Au-delà des interventions au niveau macro, il importe que le système multilatéral soutienne les pays en formulant des conseils pratiques, en assurant la cohérence de l'action menée et en définissant, au niveau international, les paramètres d'un redressement adossé à l'emploi. Il convient d'œuvrer pour que les marchés et les frontières restent ouverts à l'échelle mondiale. À ce titre, il faudra coordonner les politiques relatives au commerce et à l'investissement au niveau régional et trouver des moyens de rendre les accords bilatéraux et régionaux en la matière plus inclusifs et plus créateurs d'emplois.

Il convient également de mener une action coordonnée pour remédier aux aberrations budgétaires qui grèvent les comptes nationaux, telles que les prix de transfert, les paradis fiscaux, le subventionnement des combustibles fossiles et l'optimisation fiscale et établir une stratégie de gouvernance juste et durable de l'économie numérique. Lorsque des pays en situation de conflit ou d'extrême fragilité n'ont pas les moyens d'agir, la solidarité internationale doit entrer en jeu pour soutenir les plus démunis, et ce au-delà de l'assistance humanitaire. Les équipes de pays des Nations Unies apportent déjà un appui par des activités combinées d'analyse de données et de conception de politiques et programmes.

Conclusion

C'est seulement grâce la mise en place de politiques adaptées que nous pourrions construire le futur que nous voulons, adossé à la création d'emplois décents. Ces politiques devraient être fondées sur les cadres normatifs existants et en particulier sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Accord de Paris sur les changements climatiques et la Déclaration du Centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail. Le vaste corpus de normes internationales du travail⁵⁸ portant sur l'emploi, la sécurité et la santé au travail, la protection sociale, la protection des salaires, la promotion des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et la coopération en milieu professionnel nous offre des orientations concrètes sur les mesures qui permettraient de favoriser une approche de la crise et du redressement qui soit centrée sur l'humain.

L'action publique doit également être éclairée par des analyses et des informations fiables et pertinentes. Pour que cette approche fondée sur des données probantes soit possible, les pays doivent absolument renforcer la collecte et améliorer la qualité des données.

Le dialogue social, qui permet de cerner efficacement les conditions et les besoins à prendre en compte à l'échelle locale, est aussi vecteur de solutions innovantes et créatives. Dans le cadre d'une démarche mobilisant l'ensemble de la société, toutes les parties prenantes devraient contribuer à définir d'un commun accord les paramètres d'un redressement durable.

Nous ne pouvons pas revenir au statu quo ante. Nous ne pouvons pas nous contenter de reconstruire en mieux : si nous voulons redresser l'économie mondiale, il nous faut une transformation et des changements plus profonds. Pour combler les besoins d'emplois et de moyens de subsistance de millions de personnes, il faudra trouver le juste équilibre entre système socioéconomique et écosystème, investir dans les compétences, les infrastructures et la technologie et promouvoir, par la relance budgétaire et par d'autres moyens, la transition vers un monde numérique plus centré sur l'humain et plus inclusif, une économie des services à la personne soutenue par plus d'investissements et une économie plus verte, plus égalitaire du point de vue du genre et qui bénéficie à toutes et tous.

Notes

- 1 OIT, 2020. [Observatoire de l'Organisation internationale du Travail \(OIT\), le COVID-19 et le monde du travail, 4^e édition, 27 mai 2020.](#)
- 2 OIT, 2020. [Observatoire de l'Organisation internationale du Travail \(OIT\), le COVID-19 et le monde du travail, 2^e édition, 7 avril 2020.](#)
- 3 OIT, 2020. [The COVID-19 response: Getting gender equality right for a better future for women at work.](#)
- 4 ILOSTAT, <https://ilostat.ilo.org/fr/>.
- 5 ILOSTAT, <https://ilostat.ilo.org/fr/>.
- 6 ILOSTAT, <https://ilostat.ilo.org/fr/>.
- 7 Confédération syndicale internationale (CSI), 2019. Indice CSI des droits dans le monde. <https://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/2019-06-ituc-global-rights-index-2019-report-fr-2.pdf>.
- 8 Le présent document s'inscrit dans la série de notes de synthèse publiées concernant les effets de la COVID-19 sur un ensemble de questions d'intérêt mondial. Ces notes ont été établies selon une perspective thématique ou régionale, lorsque des données et une analyse complémentaires étaient disponibles. Voir <https://www.un.org/fr/coronavirus/un-secretary-general>.
- 9 On trouvera des données supplémentaires sur le monde du travail avant la pandémie de COVID-19 dans le rapport de l'OIT intitulé : « Emploi et questions sociales dans le monde : Tendances 2019 ». https://www.ilo.org/global/research/global-reports/weso/2019/WCMS_713012/lang--fr/index.htm.
- 10 ILOSTAT, <https://ilostat.ilo.org/fr/>.
- 11 OIT, 2020. [Observatoire de l'Organisation internationale du Travail \(OIT\), le COVID-19 et le monde du travail, 4^e édition, 27 mai 2020.](#)
- 12 ONU, 2018. Disability and Development Report, Realizing the Sustainable Development Goals by, for and with persons with disabilities, <https://www.un.org/development/desa/disabilities/publication-disability-sdgs.html>.
- 13 OIT, 2019. [Déclaration du Centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail.](#)
- 14 ONU, 2020. [Responsabilité partagée et solidarité mondiale : gérer les retombées socioéconomiques de la COVID-19](#) ; ONU, 2020. Notes de synthèse : L'impact de la COVID-19 sur [les femmes et les filles, les personnes handicapées, les personnes âgées et les personnes en situation de déplacement.](#)
- 15 PNUD, 2020. [COVID-19 and Human Development: Assessing the Crisis, Envisioning the Recovery.](#)
- 16 Banque mondiale, 2020. [The impact of COVID-19 \(Coronavirus\) on global poverty: Why Sub-Saharan Africa might be the region hardest hit.](#)

- 17 OIT, 2020. [Observatoire de l'Organisation internationale du Travail \(OIT\), le COVID-19 et le monde du travail, 1^{re} édition, 18 mars 2020.](#)
- 18 OIT, 2020. [Note sectorielle – Les effets du COVID-19 sur le secteur du tourisme.](#)
- 19 OIT, 2020. [Note sectorielle – Les effets du COVID-19 sur le secteur du tourisme.](#)
- 20 ILOSTAT, <https://ilostat.ilo.org/fr/>.
- 21 OIT, 2020. [La crise du COVID-19 et l'économie informelle – Réponses immédiates et défis à relever.](#)
- 22 OIT, 2018. [Prendre soin d'autrui : un travail et des emplois pour l'avenir du travail décent.](#)
- 23 OIT, 2020. [Les travailleuses de la santé toujours à pied d'œuvre, à l'hôpital comme à la maison.](#)
- 24 OCDE, 2020. [SME Policy Responses.](#)
- 25 OCDE, 2020. [SME Policy Responses.](#)
- 26 OIT, 2020. [Observatoire de l'Organisation internationale du Travail \(OIT\), le COVID-19 et le monde du travail, 3^e édition, 29 avril 2020.](#)
- 27 Moyenne simple de la part de chacun de ces secteurs dans la valeur ajoutée de l'économie mondiale.
- 28 OIT, 2020. [Observatoire de l'Organisation internationale du Travail \(OIT\), le COVID-19 et le monde du travail, 3^e édition, 29 avril 2020.](#)
- 29 OIT, 2019. [Small Matters, global evidence on the contribution to employment by the self-employed, micro-enterprises and SMEs.](#)
- 30 PNUD, 2020. [The Economic Impacts of COVID-19 and Gender Equality \(document d'information\), avril 2020.](#)
- 31 OIT, 2020. [Observatoire de l'Organisation internationale du Travail \(OIT\), le COVID-19 et le monde du travail, 4^e édition, 27 mai 2020.](#)
- 32 ONU, 2020. [L'impact de la COVID-19 sur les personnes âgées.](#)
- 33 ILOSTAT, <https://ilostat.ilo.org/fr/>.
- 34 OIT, 2018. [Social protection for older persons: Policy trends and statistics 2017-19](#) et OIT, 2017. [Rapport mondial sur la protection sociale.](#)
- 35 OIT, 2020. [Protéger les travailleurs migrants pendant la pandémie de COVID-19 : Recommandations aux décideurs politiques et aux mandants](#) ; ONU, 2020. [Note de synthèse sur la COVID-19 et les personnes en situation de déplacement.](#)
- 36 OIT, 2020. [Protéger les travailleurs migrants pendant la pandémie de COVID-19 : Recommandations aux décideurs politiques et aux mandants.](#)
- 37 OIT, 2020. [Beyond contagion or starvation: Giving domestic workers another way forward.](#)
- 38 ONU, Lettre datée du 23 mars 2020, adressée aux membres du G-20 par le Secrétaire général, <https://www.un.org/sg/en/content/sg/note-correspondents/2020-03-24/note-correspondents-letter-the-secretary-general-g-20-membersh>.
- 39 FMI, 2020. [Tracking the \\$9 Trillion Global Fiscal Support to Fight COVID-19.](#)

- 40 OIT, 2020. [Les réponses de la protection sociale à la pandémie de COVID-19 dans les pays en développement : Renforcer la résilience grâce à la mise en place d'une protection sociale universelle.](#)
- 41 OIT, 2020. [Le COVID-19 met cruellement en lumière les inégalités et menace de les aggraver.](#)
- 42 OIT, 2020. [Indemnités de maladie dans le cadre d'un congé de maladie ou d'une quarantaine : Réponses apportées par les pays et considérations politiques dans le contexte de la pandémie de COVID-19.](#)
- 43 OIT, 2020. [Le dialogue social et l'avenir du travail.](#)
- 44 OIT, 2020. [Observatoire de l'Organisation internationale du Travail \(OIT\), le COVID-19 et le monde du travail, 4^e édition, 27 mai 2020.](#)
- 45 OIT, [Recommandation no 205 sur l'emploi et le travail décent au service de la paix et de la résilience, 2017.](#)
- 46 OIT, 2020. [La crise du COVID-19 et l'économie informelle – Réponses immédiates et défis à relever.](#)
- 47 OIT, [Recommandation \(n° 204\) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015](#) ; OIT, 2020. [La crise du COVID-19 et l'économie informelle – Réponses immédiates et défis à relever. Le dialogue social est un aspect clé de ce processus. Pour de plus amples informations, voir : OIT, 2020. Social Dialogue for the Transition from the Informal to the Formal Economy.](#)
- 48 Selon une étude récemment publiée par l'université d'Oxford et des économistes mondiaux de premier plan (« *Will COVID-19 fiscal recovery packages accelerate or retard progress on climate change?* »), pour chaque dollar des États-Unis investi, les projets liés aux énergies renouvelables créent deux fois plus d'emploi que les investissements dans les combustibles fossiles.
- 49 OIT, 2018. [Emplois et questions sociales dans le monde 2018 : une économie verte et créatrice d'emplois.](#)
- 50 En 2013, le McKinsey Global Institute estimait qu'une augmentation des investissements dans les infrastructures à hauteur de 1 % du PIB pourrait aboutir à la création de 3,4 millions d'emplois directs et indirects en Inde, 1, 5 millions aux États-Unis, 1,3 millions au Brésil et 700 000 en Indonésie.
- 51 OIT, 2020. [Le COVID-19 et le secteur de la santé.](#)
- 52 OIT, 2018. [Prendre soin d'autrui : un travail et des emplois pour l'avenir du travail décent.](#)
- 53 La création récente de la COVID Response Alliance for Social Entrepreneurs par le Forum économique mondial met en avant le rôle que les entreprises sociales jouent dans la riposte à la COVID-19 en diffusant des outils d'éducation fondés sur la technologie dans les collectivités rurales ou encore en fournissant des systèmes d'énergie solaire aux populations les plus démunies.
- 54 OIT, 2020. [COVID-19 : La réponse des secteurs économiques et sociaux ; Impact sectoriel, réponses et recommandations.](#)
- 55 OIT, 2020. [COVID-19 : Déclarations conjointes d'employeurs et de travailleurs de secteurs spécifiques et appels à l'action pour la lutte contre le COVID-19.](#)
- 56 OIT, 2020. [Le COVID-19 et ses répercussions sur l'agriculture et la sécurité alimentaire.](#)
- 57 OIT, 2020. [Normes de l'OIT et COVID-19.](#)
- 58 OIT, 2020. [Normes de l'OIT et COVID-19.](#)